

Je me permets de signaler bien respectueusement que j'ai pu difficilement comprendre la décision rendue hier par M. l'Orateur au sujet du ministère des Forêts et du Développement rural. S'il n'était pas nécessaire de désigner ce ministère dans le projet de résolution, pourquoi fallait-il y faire figurer le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien? Il n'y a rien de nouveau au sujet de ce ministère. Il ne fait qu'englober une série de fonctions qui existent déjà ailleurs.

C'est un point qui demande réflexion, tout comme le fait qu'une réorganisation d'ensemble aurait peut-être pu être effectuée par la mention de simplement deux ou trois ministères dans un projet de résolution. A mon avis, il s'agit là d'une difficulté. Étant manifestement mauvaise, la résolution a malheureusement forcé la présidence à rendre une décision difficile pouvant laisser subsister quelque doute.

Je dois dire qu'on semble avoir tenté, avec l'approbation des autorités, de faire quelque chose d'assez malin dans ce projet de résolution. C'était peut-être la méthode habile des professionnels. Comme cela arrive souvent, ces manœuvres ont échoué. Il eût été de beaucoup préférable de pécher par excès de prudence—ce qui est peut-être discutable—en incluant le sixième ministère dans le projet de résolution.

Sur ces quelques remarques je reprends mon siège, quitte à poursuivre le débat à l'occasion, article par article.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je désire signaler deux points ayant trait au ministère de la Main-d'œuvre ainsi qu'au ministère du solliciteur général. Je désirerais peut-être signaler d'autres points aussi, tandis que nous discutons de la réorganisation du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, j'approuve la réorganisation exposée dans ce projet de loi. A l'avenir, la main-d'œuvre sera organisée sur des fondements plus solides. Les problèmes relevant du ministre de la Main-d'œuvre n'existent pas uniquement dans ma circonscription mais un peu partout. Cela est peut-être dû au fait que l'ancien ministre du Travail ne pouvait donner suite à tous les programmes du gouvernement. Il ne surveillait peut-être pas avec assez de vigilance l'administration gouvernementale ce qui est dû encore une fois au fait qu'il avait un surcroît de travail.

Je parle, par exemple, des méthodes scandaleuses dont nous avons été témoins, particulièrement pour le programme des travaux d'hiver. Si un homme était responsable de la main-d'œuvre et un autre des paiements, il

[L'hon. M. Lambert.]

serait peut-être possible de mettre fin à ces procédés scandaleux. On aurait dû le faire depuis longtemps. En répartissant les fonctions actuelles des ministres, nous aurions peut-être obtenu de meilleurs résultats dans des endroits comme Notre-Dame-de-la-Guadeloupe, où la municipalité a dépensé \$194,000 sans résultat visible. Quelque chose laisse sérieusement à désirer à cet égard. La situation existe depuis trois ou quatre ans mais, apparemment, on ne peut rien faire sauf attendre que la province fasse enquête.

• (4.00 p.m.)

Pourtant nous avons une force, la Gendarmerie royale du Canada, qui relève du ministère du solliciteur général et qui s'occupe de la justice. Je soutiens qu'il y a injustice ici et peu importe les limites provinciales ou municipales, la Gendarmerie royale a le droit, à mon sens, d'étudier les procédés que j'ai mentionnés, surtout lorsque le gouvernement fédéral fournit des fonds provenant des contribuables canadiens. Je demande au ministre d'examiner la situation avant que tout soit camouflé. Cherchant à déterminer si les gens recevaient le salaire de base auquel ils avaient droit, une organisation provinciale de Sherbrooke a eu accès aux livres, ces trois ou quatre dernières années, et a déclaré publiquement que c'était la confusion la plus complète.

Et cela n'est qu'un seul cas. Il y en a bien d'autres à travers le pays où le gouvernement fédéral doit compter sur les mesures prises par les provinces. Puisque nous discutons de la réorganisation du gouvernement, nous devrions au moins admettre que lorsque le gouvernement fédéral dépense de l'argent dans diverses régions du pays, il devrait avoir le droit de vérifier lui-même où va cet argent. Je ne parle pas en ce moment des fonds provinciaux. La province seule en est responsable. Mais, à mon sens, il nous appartient de savoir comment on dépense les fonds fédéraux.

Si on avait donné ce pouvoir au ministre il y a deux ou trois ans, il aurait déjà constaté, par l'entremise de ses adjoints, que certaines gens n'étaient pas payées, bien que leurs noms figuraient sur la liste relative aux travaux d'hiver. D'autres recevaient des chèques, les endossaient et les renvoyaient, bien qu'ils n'aient pas participé à ces projets. Cela dure depuis quatre ans.

Qu'il me soit permis de vous dire au sujet de cette municipalité quelque chose qui vous ouvrira les yeux. En un an et demi, il y a eu sept suicides par pendaison. Quelque chose ne va pas, et si le gouvernement provincial n'examine pas la situation, la Gendarmerie royale devrait y voir. Cette affaire relève du